

CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 15 juin 2018

Point 9.2 de l'ordre du jour –Délibération 2018-18

Publication de la Note d'orientation et de dialogue « Alcool »

Vu l'article L.1413-11 et R.1413-25 et R.1413-26 du Code de la santé publique ;

Vu la composition du Comité d'orientation et de dialogue approuvée par le Conseil d'administration ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration et notamment son article 13 ;

Le Conseil d'administration de Santé publique France,

DECIDE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1° - La note d'orientation et de dialogue « Alcool » soumise par le Président du Comité d'orientation et de dialogue est publiée sur le site internet de Santé publique France.

Article 2° - Le Directeur général est chargé de la mise en œuvre de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire le : 04 juillet 2018 Marie-Caroline BONNET-GALZY Présidente du Conseil d'administration